



Municipalité
de
Sainte-Jeanne-d'Arc

AVIS PUBLIC

Concernant la présentation et l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2023

(Art. 956 du Code municipal)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal procèdera à la présentation et à l'adoption du budget et du plan triennal 2023 de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc lors d'une réunion spéciale qui aura lieu le 19 décembre 2022 à 19h00 au Centre municipal, 378 rue François-Bilodeau.

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, le 7 décembre 2022.

Christiane Laporte
Directrice générale par intérim